



**Communauté de communes du Châtillonnais-en-Berry**      **Département de l'Indre**

**Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal**

**4.2.3. Règlement graphique CHATILLON-SUR-INDRE Sud-Ouest**  
1/5000

Vu pour être annexé à la délibération d'arrêté de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal par le conseil communautaire en date du

**Le Président**  
Gérard NICAUD

Communauté de communes du Châtillonnais-en-Berry  
1, rue Maurice Davallon  
36700 CHATILLON-SUR-INDRE

Zones	Secteurs	Définitions
U Urbaine	Ua	Centre ancien à l'interface du fronton urbain historique de Châtillon-sur-Indre
	Ub	Centre ancien dense des axes boulev.
	Uc	Quartier ou petit ensemble urbain aux constructions majoritairement anciennes en périphérie des centres-ville
	Ud	Quartier ou petit ensemble urbain résidentiel, majoritairement construit depuis le 20 <sup>ème</sup> siècle
	Ue	Secteur de jardins en zone urbaine
	Uf	Secteur destiné aux équipements publics ou d'intérêt public structurants
	Ug	Secteur destiné aux activités économiques
	Uh	Secteur destiné aux activités économiques à vocation commerciale
	Ui	Utilisation à vocation commerciale résidentielle
	Uj	Utilisation à vocation commerciale résidentielle
A Agricole	A	Zone agricole
	Ah	Secteur de table et de capacité d'accueil limitées à dominante d'habitat
	Aan	Secteur agricole péri-urbain ou des bâtiments agricoles compatibles avec la proximité de l'habitat existant à réaliser, soit des activités de montage
	Ap	Secteur agricole à forte valeur paysagère à protéger
	Ay	Secteur de table et de capacité d'accueil limitées pour des activités isolées non agricoles
	N	Zone naturelle de la vallée de l'Indre recouvrant le site Natura 2000 vallée de l'Indre
	Nf	Secteur de l'église de l'Indre
	Nv	Secteur forestier couvert par un plan simple de gestion
	Nj	Secteur de table et de capacité d'accueil limitées à dominante d'habitat
	Nk	Secteur de jardins en zone naturelle
N Naturels et forestiers	Nh	Secteur de table et de capacité d'accueil limitées pour les habitages de loisirs et de tourisme
	Nin	Secteur de table et de capacité d'accueil limitées pour le sport motorisé de loisirs
	Nio	Secteur de table et de capacité d'accueil limitées pour les sports et activités de loisirs liés à la nature
	Ni	Secteur de table et de capacité d'accueil limitées pour des activités touristiques, culturelles et récréatives
	Nj	Zone naturelle des vallées affluentes de la rivière Indre ou d'autres bassins versants
	Nk	Secteur de table et de capacité d'accueil limitées pour des activités isolées non naturelles ou forestières

N° PLAN	AFFECTATION DE L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ	SURFACES	RÉSERVATION AU FISCALITÉ
1	Élargissement du chemin rural reliant la route de Tours à la rue des Fontaines de Beaumont	581 m²	Commune
2	Élargissement du chemin rural et création d'un accès pour la zone de la Ferme Plate	680 m²	Commune
3	Prolongement de la rue Jean Giraudoux afin de créer une continuité entre le lotissement existant et la zone des Bâtières	89 m²	Commune
4	Aménagement de l'interdiction du chemin rural des Couillères et de la route de Mazières-en-Berry - Création d'un accès à la zone des Bâtières	2 182 m²	Commune
5	Élargissement du chemin de l'Agillon (voie communale n°7)	633 m²	Commune
6	Chemin d'une largeur de 1,50 mètres le long du lotissement des Bâtières	473 m²	Commune
7	Élargissement de la rue des Termes de la Bâtière (voie communale n°14) à 5,00 mètres de large	93 m²	Commune
8	Liaison de desserte de la partie arrière de l'Hôtel de Châtillon-sur-Indre	678 m²	Commune
9	Création d'un chemin de vallée le long du canal en direction de la zone des Bâtières	1 360 m²	Commune
10	Création d'un passage de 3 mètres en prolongement de l'Allée Edouard Brilly, pour accès à une construction	427 m²	Commune
11	Création de cheminement le long de l'Indre entre l'aire de loisirs et le Moulin de la Grange	7 653 m²	Commune
12	Création de cheminement le long de l'Indre entre le Moulin de la Grange et le golf de l'Indre	6 758 m²	Commune
13	Création de cheminement le long de l'Indre entre le Moulin de la Grange et les Chênes	2 578 m²	Commune
14	Acquisition du canal entre l'Indre et le ruisseau de la Forge jusqu'à la limite communale avec Cléry-en-Borde	34 057 m²	Commune

Précisions sur la représentation graphique :  
Lorsqu'un contour de zone se superpose avec la représentation graphique d'une haie à préserver, cette représentation est décalée de 10 mètres pour bien identifier la haie à préserver.

**LEGENDE**

Limite et désignation de la zone ou du secteur : U, AU, A

Limite et désignation de la zone ou du secteur : N

Emplacement réservé et numéro d'opération

Secteur urbain d'orientations d'aménagement et de programmation et n° d'OAIP (dont point de vue)

Rue ou partie de rue à règlement particulier

Recul des constructions et installations imposé au plan de zonage

Secteur où la délivrance d'un permis de construire peut être subordonnée à la démolition de tout ou partie des bâtiments existants

Secteur urbain/périurbain où les constructions doivent respecter des dispositions réglementaires particulières du PLU

Bâtiment en zone agricole ou naturelle et forestière, pouvant faire l'objet d'un changement de destination

Parcelle bâtie ou avec permis de construire ou d'aménager (et déclaration préalable d'aménager) accordé

Recul minimum obligatoire le long d'une voie classée à grande circulation : 75 mètres

**ELEMENT A PRESERVER**  
Espace boisé classé à conserver ou à créer : bois, haie  
Environnement : bois  
Paysage : espace vert urbain  
Environnement : haie ; arbres d'alignement et arbre remarquable isolé  
Paysage : élément bâti  
Environnement (hydraulique) : fossé  
Cheminement piéton (plan départemental d'itinéraire de promenade et de randonnée, et autre cheminement)

**ETAT DES LIEUX (année 2022)**  
Bâtiment agricole  
Périmètre de 100 mètres autour d'un bâtiment agricole (indication pour information et prévention)